



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Catherine MOREAU
02 40 14 28 36

catherine.moreau@culture.gouv.fr

Références : CP0852332400044-2

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
107 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85400 LUCON

À l'attention de Mme HYBERT,

NANTES, le 30/04/2024

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : SAINT-JEAN-DE-BEUGNE (VENDEE), 2024-PA Vendéopôle Sud Vendée Atlantique-ZT 319
CP0852332400044
Votre courrier du 12 avril 2024-Livre V du Code du patrimoine
Vos références : economie@sudvendeelittoral.fr

Madame,
Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 19 avril 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputé(e) avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie

Isabelle BOLLARD-RAINEAU